



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5325

Attribution d'une subvention de 2 000 euros au Comité du Rhône d'Athlétisme Métropole Lyon (CRAML) pour l'organisation des Championnats de France Epreuves Combinées et Marche Indoor 2020 les 1er et 2 février 2020 à la Halle Diagana - Lyon 9ème

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5325 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS AU COMITE DU RHONE D'ATHLETISME METROPOLE LYON (CRAML) POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE EPREUVES COMBINEES ET MARCHE INDOOR 2020 LES 1ER ET 2 FEVRIER 2020 A LA HALLE DIAGANA - LYON 9EME (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les championnats de France et Nationaux d'épreuves combinées et de marche en salle se dérouleront les 1^{er} et 2^{ème} février 2020 à la Halle Diagana de Lyon 9^{ème} et seront organisés par le Comité du Rhône d'Athlétisme Métropole Lyon (CRAML).

Ces championnats regroupent les athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors, soit environ 250 participants, pour un public attendu d'environ 350 personnes par jour.

Les titres décernés dans les épreuves combinées et de marche en salle lors de ces compétitions sont :

- Champion de France Espoirs hommes et femmes ;
- Champion de France Juniors hommes et femmes ;
- Champion de France Cadets hommes et femmes ;
- Champion National hommes et femmes.

Les épreuves combinées concernent l'heptathlon pour les hommes et le pentathlon pour les femmes. Pour l'heptathlon en salle, les épreuves sont : 60 mètres, saut en longueur, lancer de poids, saut en hauteur, 60 mètres haies, saut à la perche et 1 000 mètres. Pour le pentathlon, les épreuves sont : 60 mètres haies, saut en hauteur, lancer de poids, saut en longueur, 800 mètres.

Ces championnats ont pour but de développer sur le territoire, la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes.

Par ailleurs, elle ne perçoit pas de subvention annuelle de fonctionnement de la part de la Ville de Lyon.

Le budget prévisionnel de ces championnats de France s'élève à 24 000 €

Le comité a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière de 2 000 €

Compte-tenu de l'intérêt de ces championnats pour le développement de la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes et pour le rayonnement lyonnais, il est proposé qu'une subvention de 2 000 € soit allouée au Comité du Rhône d'Athlétisme Métropole Lyon.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 2 000 € est allouée au Comité du Rhône d'athlétisme Métropole Lyon pour l'organisation des championnats de France et Nationaux d'épreuves combinées et de marche en salle.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT